



PLFSS et PLF pour 2027 : point sur les travaux parlementaires

20 octobre 2026

L'examen des textes budgétaires pour 2027 se poursuit actuellement à l'Assemblée nationale. Le PLFSS a été rejeté en commission des affaires sociales le 16 octobre. Concernant le PLF, la commission des finances a rejeté la première partie, consacrée aux recettes, et engage désormais l'examen des dépenses.

Plusieurs propositions soutenues par l'Uniopss et le Collectif ALERTE ont été reprises dans les débats parlementaires. Deux dispositions du PLFSS ont notamment été supprimées en commission : la fin de l'exonération de cotisations sociales des ateliers et chantiers d'insertion publics et l'instauration d'un délai de carence d'un an pour l'accès de certains ressortissants étrangers aux prestations familiales et aux aides au logement.

Attention, cependant le texte étudié en séance publique ne repart pas du texte étudié en commission mais bien du texte initial, toutefois cela reste des signaux positifs.

I. PLFSS 2027 : un rejet en commission, mais deux suppressions importantes

Les travaux de la commission des affaires sociales

La commission des affaires sociales a examiné le PLFSS du 12 au 16 octobre. À l'issue de ses travaux, elle a rejeté le projet de loi dans son ensemble.

L'article liminaire, ainsi que les trois parties du texte, ont été supprimés ou rejetés. Ces parties portent respectivement sur l'exercice 2026, les recettes et l'équilibre financier pour 2027, puis les dépenses pour 2027.

Ce rejet global ne signifie pas que toutes les dispositions ont été rejetées individuellement. Plusieurs amendements ont été adoptés au cours des discussions, dont certains visant à supprimer des articles du projet initial.

Ces votes permettent d'identifier les positions prises en commission, mais ne préjugent pas de l'issue des débats en séance publique.



Les amendements soutenus par l'Uniopss et le Collectif ALERTE

Cinq propositions ont été préparées dans le cadre de l'examen du PLFSS : deux amendements de suppression d'articles et trois demandes de rapports concernant les économies envisagées sur la branche famille.

Article 5 – Maintien des exonérations de cotisations sociales pour les ateliers et chantiers d'insertion publics

L'article 5 prévoyait de supprimer, à compter du 1er janvier 2027, l'exonération de cotisations sociales dont bénéficient les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) portés par des employeurs publics.

Cette mesure aurait concerné plus de 200 ACI publics, accompagnant plus de 9 000 personnes en insertion. Selon l'étude d'impact du Gouvernement, elle aurait entraîné une hausse de 15 millions d'euros par an des cotisations patronales pour les structures concernées.

La commission des affaires sociales a adopté la suppression de l'article 5 le 13 octobre, notamment à travers l'amendement AS124.

Cette décision va dans le sens de la demande portée par l'Uniopss et le Collectif ALERTE, qui alertaient sur les conséquences de cette hausse de charges pour les structures d'insertion. Elle devra toutefois être confirmée lors de la suite de l'examen parlementaire en séance publique et au sénat.

Article 37 – Suppression du délai de carence d'un an pour l'accès à certaines prestations familiales et aides au logement

L'article 37 prévoyait d'introduire une condition supplémentaire d'un an de résidence régulière en France pour l'accès de certains ressortissants étrangers extracommunautaires aux prestations familiales et aux aides personnelles au logement.

Cette disposition aurait notamment pu concerner des familles arrivées en France dans le cadre du regroupement familial. Selon l'étude d'impact, environ 25 000 ménages auraient été concernés pour les aides au logement, pour une économie estimée à 60 millions d'euros en année pleine, dont 30 millions en 2027.

L'Uniopss, le Collectif ALERTE et de nombreuses organisations associatives et syndicales ont demandé la suppression de cette disposition.

L'article 37 a été supprimé par la commission des affaires sociales le 16 octobre, à la suite de l'adoption de trois amendements identiques : AS1666 de Louis Boyard, AS772 d'Édouard Bénard et AS122 de Marie-Charlotte Garin.



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Les échanges en commission ont notamment porté sur les conséquences de la mesure pour les familles, les difficultés de sa mise en œuvre et son faible rendement budgétaire. Le rapporteur général a également souligné les incertitudes concernant les personnes réellement visées et les difficultés liées à l'application des conventions internationales de sécurité sociale.

La suppression de cet article constitue une avancée importante à ce stade de la procédure. Elle devra néanmoins être confirmée en séance publique.

Non-revalorisation des prestations familiales : 500 millions d'euros d'économies

La trajectoire financière de la branche famille prévoit le maintien des prestations familiales à leur niveau de 2026, pour une économie attendue de 500 millions d'euros en 2027.

Cette mesure n'étant pas accompagnée d'une disposition législative spécifique dans le projet initial, l'Uniopss et le Collectif ALERTE ont proposé un amendement demandant au Gouvernement de présenter au Parlement les modalités de cette non-revalorisation et ses conséquences sur le niveau de vie des familles.

Je n'ai pas retrouvé cette demande de rapport dans le dépôt parlementaire Mais cela ne permet pas d'affirmer qu'elle n'a pas été déposée sa rédaction a pu être modifiée lors de sa reprise par un député.

En revanche, le sujet a bien été repris en séance publique. Louis Boyard a déposé, le 17 octobre, l'amendement n° 2959 visant à supprimer l'article 47 du PLFSS. Cet amendement conteste les économies prévues sur la branche famille, notamment les 500 millions d'euros attendus de la non-revalorisation des prestations familiales.

Il ne reprend pas à l'identique la demande de rapport préparée par l'Uniopss, mais porte sur la même mesure budgétaire. Au 20 octobre, il est enregistré comme étant en traitement, sous réserve de recevabilité.

Fonds national d'action sociale : 500 millions d'euros d'économies

Le PLFSS prévoit également un ralentissement des dépenses du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la CNAF, à hauteur de 500 millions d'euros en 2027.

Le projet de loi ne précise pas la répartition de cette économie entre les différentes politiques financées par le fonds, notamment les services aux familles, l'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité.

L'Uniopss et le Collectif ALERTE ont proposé une demande de rapport afin de connaître les modalités de cette économie et ses conséquences pour les structures et les familles concernées.



37 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Le dépôt de cette demande de rapport n'a pas été retrouvé dans les documents parlementaires consultés, je ne peux conclure qu'elle n'a pas été déposée.

En revanche, la réduction envisagée des dépenses du FNAS figure explicitement dans l'amendement n° 2959 déposé par Louis Boyard le 17 octobre en séance publique. Cet amendement propose la suppression de l'article 47 et conteste les économies prévues sur la branche famille, sans reprendre le dispositif de la demande de rapport de l'Uniopss.

Allocation de rentrée scolaire : 600 millions d'euros d'économies

La trajectoire financière de la branche famille prévoit également une réduction de 600 millions d'euros des dépenses consacrées à l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Les modalités de cette économie ne sont pas précisées dans le projet de loi initial. L'Uniopss et le Collectif ALERTE ont donc demandé que le Gouvernement présente les paramètres susceptibles d'être modifiés et les conséquences de cette mesure sur les familles bénéficiaires.

Je ne l'ai pas retrouvé dans la liasse parlementaire mais comme expliqué ci-dessus, cela peut juste signifier qu'il a été déposé dans une rédaction autre.

La réduction envisagée de 600 millions d'euros est mentionnée dans l'amendement n° 2959 de Louis Boyard, déposé en séance publique le 17 octobre, qui vise à supprimer l'article 47 relatif à l'objectif de dépenses de la branche famille.

Au total, les économies envisagées sur les prestations familiales, le FNAS et l'ARS représentent 1,6 milliard d'euros en 2027.

Ces trois mesures figurent donc bien dans le débat parlementaire, même si je n'ai pas retrouvé la reprise exacte des demandes de rapports préparées par l'Uniopss et le Collectif ALERTE n'a pas été établie.

Les prochaines étapes du PLFSS

L'examen du PLFSS en séance publique débute le mardi 20 octobre. Les débats sont programmés jusqu'au lundi 26 octobre, avec un vote solennel prévu le mardi 27 octobre.

Pour l'Uniopss et le Collectif ALERTE, les principaux enjeux seront de confirmer les suppressions obtenues en commission sur les articles 5 et 37 et de suivre les évolutions concernant les économies prévues sur la branche famille.



II. PLF 2027 : les dépenses bientôt examinées en commission

Le rejet de la première partie consacrée aux recettes

La commission des finances a examiné la première partie du PLF pour 2027, consacrée aux recettes, du 7 au 9 octobre.

À l'issue de ces travaux, la première partie du PLF a été rejetée en commission.

L'examen du texte en séance publique a débuté le 13 octobre. Le vote sur la première partie, consacrée aux recettes, est programmé au mardi 20 octobre.

Parallèlement, la commission des finances engage l'examen de la seconde partie du projet de loi, consacrée aux dépenses.

Les crédits des politiques de lutte contre l'exclusion

Trois programmes budgétaires ont fait l'objet d'une attention particulière pour l'Uniopss et le Collectif ALERTE.

- **Programme 304 – Inclusion sociale et protection des personnes** : les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » seront examinés en commission des finances, je n'ai pas trouvé à ce jour la date précise
- **Programme 177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables** : les crédits de la mission « Cohésion des territoires » seront examinés le vendredi 23 octobre à 9h.
- **Programme 102 – Accès et retour à l'emploi** : les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » seront examinés le samedi 24 octobre à 15h.

Ces examens relèvent de la commission des finances, saisie au fond. D'autres commissions, notamment la commission des affaires sociales, sont également saisies pour avis sur certaines missions.

Au 20 octobre, les crédits de ces trois missions n'ont pas encore été examinés au fond par la commission des finances. Il n'est donc pas encore possible de dresser un bilan des amendements adoptés ou rejetés sur ces programmes.



37 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Les amendements soutenus par l'Uniopss et le Collectif ALERTE

Cinq propositions ont été préparées dans le cadre du PLF, dont quatre concernent les crédits du programme 304.

Renforcer la prise en charge des enfants victimes d'exploitation sexuelle

Deux amendements, élaborés avec la Fédération des acteurs de la solidarité, proposent de renforcer les moyens consacrés à la prévention et à l'accompagnement des enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Le premier prévoit 26,28 millions d'euros supplémentaires pour développer des capacités d'accueil spécialisé sur l'ensemble du territoire.

Le second propose 10 millions d'euros supplémentaires afin de renforcer la prévention et la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, notamment dans le cadre des contrats départementaux de prévention et de protection de l'enfance.

Préserver les crédits du Pacte des solidarités

Un amendement préparé avec le Collectif ALERTE et l'UNICEF propose de rétablir les crédits de l'action 23 « Pacte des solidarités » à leur niveau voté en loi de finances initiale pour 2026.

Le projet de loi prévoit de ramener ces crédits de 265,33 millions d'euros à 248,29 millions d'euros en 2027, soit une diminution de 17,04 millions d'euros.

La proposition vise à préserver les moyens consacrés à la prévention de la pauvreté, à l'accès aux droits et aux démarches territoriales, notamment l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ».

Renforcer les moyens des épiceries sociales et solidaires

Un autre amendement propose de renforcer de 5 millions d'euros les crédits consacrés aux épiceries sociales et solidaires.

Si les crédits globaux de l'action 14 « Aide alimentaire » augmentent dans le projet de budget, les moyens spécifiquement destinés aux épiceries sociales restent prévus à hauteur de 13 millions d'euros.

La proposition vise à mieux prendre en compte l'évolution des besoins des personnes accompagnées et les charges supportées par les structures.



37 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Supprimer le gel des aides personnelles au logement et de la prime d'activité

Enfin, un amendement vise à supprimer l'article 74 du PLF, qui prévoit de suspendre en 2027 certains mécanismes de révision des paramètres des aides personnelles au logement et de revalorisation de la prime d'activité.

Selon les estimations figurant dans le projet, ces mesures représenteraient 433 millions d'euros d'économies, dont 101 millions sur les aides au logement et 332 millions sur la prime d'activité.

L'Uniopss et le Collectif ALERTE demandent le maintien des mécanismes de revalorisation afin de préserver les ressources des ménages modestes.

Ces cinq propositions figurent dans la liasse d'amendements préparée pour le PLF. Leur dépôt parlementaire effectif n'a pas été confirmé à ce stade. Cela ne signifie pas qu'elles n'ont pas été déposées : leur reprise éventuelle, sous une rédaction identique ou modifiée, doit être distinguée de leur préparation par les organisations.

Les prochaines étapes du PLF

L'examen des crédits en commission des finances se poursuivra dans les prochains jours, avant l'ouverture de la discussion sur les dépenses en séance publique, programmée à partir du 27 octobre.

Le calendrier prévoit une fin des débats le 16 novembre et un vote solennel le 17 novembre, sous réserve du déroulement de la procédure parlementaire.

Les examens des missions Solidarité, Cohésion des territoires et Travail seront particulièrement importants pour apprécier les évolutions proposées sur les crédits de la lutte contre la pauvreté, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'emploi.

III. Les principaux points à suivre

Concernant le PLFSS, deux dispositions contestées ont été supprimées en commission : la fin de l'exonération de cotisations sociales des ACI publics et l'instauration d'un délai de carence d'un an pour l'accès à certaines prestations familiales et aides au logement.

L'enjeu est désormais de confirmer ces suppressions en séance publique.

Les économies prévues sur la branche famille devront également faire l'objet d'une attention particulière. L'amendement n° 2959, déposé par Louis Boyard pour la séance publique, reprend dans son argumentation les trois économies contestées.

Pour le PLF, l'examen des missions budgétaires en commission des finances permettra de dresser un premier bilan des crédits consacrés aux politiques de lutte contre l'exclusion et des amendements déposés pour les préserver ou les renforcer.



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

L'Uniopss poursuivra son suivi des débats, en lien avec le Collectif ALERTE et les organisations partenaires, afin de tenir le réseau informé des principales évolutions au fil de la discussion parlementaire.